



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPES

1 ° Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ATSCAF: **les 10 premiers candidats seront retenus.**

2 ° Seuls les soupes, potages, bouillons «maison», chauds ou froids sont acceptés, en quantité suffisante pour être distribués. (soupes en brique ou en sachet interdites).

3 ° Chaque participant préparera sa soupe chez lui, 2 litres de soupes maximum, qu'il apportera dans sa casserole avec une louche pour le service.

4 ° Chaque participant s'engage à ce que la soupe soit préparée dans les conditions d'hygiène irréprochable, avec des produits alimentaires frais.

5 ° Chaque participant devra indiquer le nom de la soupe. Il s'engage à communiquer tous les ingrédients de la recette afin de prévenir les allergies. (sur feuille papier)
Chaque soupe présentée sera numérotée (sur place) afin de faciliter le vote du jury.

6 ° Le JURY sera composé de 5 personnes (hors concours). Une grille d'évaluation sera remise à chacun des goûteurs. Le jury sera invité à y inscrire les numéros de leurs 3 soupes préférées par ordre en suivant les critères de saveur et de goût, de la consistance et l'originalité de la recette.

7 ° Le dépouillement sera réalisé par les 5 membres du jury.
Les 3 soupes gagnantes seront celles ayant totalisé le plus de points.

8 ° Chaque participant recevra un lot.

9 ° La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement. Les modalités du concours ne pourront donner lieu à aucune contestation.

La principale récompense sera la convivialité entre les participants et le partage de bonnes recettes.... à chacun de mettre de l'ambiance à l'occasion de cette dégustation !